

L'an deux mil vingt-et-un, le 30 septembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis à la cantine de l'ancienne école d'Antigny, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 14			
Présents : 9			
Votants : 10			
Votes	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Mme Sylviane TESSIER, M. Vincent CERISIER, M. Thierry SOYER, Mme Noémie CHARTRIN, M. Alexandre CHASSAT, M. Alexandre CHABAUTY.

Étaient excusés : Mme Caroline DHYEVRE, Mme Emmanuelle BÉAUR, Mme Cynthia SERRAZ, Mme Violaine NEUVY.

Étaient absents : M. Aurélien THABUTEAU.

Procurations : Mme Violaine NEUVY donne procuration à M. Vincent LAUER.

Kelly LAFORGE a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Validation du rapport de la CLECT du 15 septembre 2021

Le Maire présente au Conseil municipal, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCVG qui s'est réunie le 15 septembre 2021.

Ce rapport a pour objet :

- La révision de l'Attribution de Compensation des communes de ANTIGNY, AVAILLES LIMOUZINE, BOURESSE, BRIGUEIL LE CHANTRE, LA BUSSIERE, LA CHAPELLE VIVIERS, CIVAUX, FLEIX, GOUEX, L'ISLE JOURDAIN, LATHUS ST REMY, LAUTHIERS, LHOMMAIZE, LUSSAC LES CHATEAUX, MAZEROLLES, MONTMORILLON, MOULISMES, PERSAC, PLAISANCE, SAINT GERMAIN, SAINT LAURENT DE JOURDES, SAINT LEOMER, SAINT PIERRE DE MAILLE, SAINT SAVIN, SAULGE, SILLARS, LA TRIMOUILLE, VALDIVIENNE et VERRIERES, relative au service Instruction du droit des sols.

Après délibération, le Conseil Municipal **approuve** le rapport de la CLECT du 15 septembre 2021.

Fait à ANTIGNY, le 1^{er} octobre 2021

Le Maire,
Vincent LAUER



Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY

Téléphone : 05.49.48.04.49 – Fax : 05.49.48.44.82

mairie@antigny86.fr

AR PREFECTURE

086-21860062-20210930-30092021_34-DE
Regu le 07/10/2021